

Séance du 11 décembre 2014

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Règles d'intégration de la valeur du patrimoine immobilier

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le 11 décembre 2014, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Vu l'instruction de la Direction Générale des Finances publiques du 14 octobre 2013;
Vu l'instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs ;
Vu les évaluations de la valeur des bâtiments de l'université en date des 4 et 25 août 2014 réalisées par France Domaine ;

M. le Président laisse la parole à M. l'agent comptable qui présente les principes d'intégration du patrimoine immobilier :

- Absence de comptabilisation des bâtiments par composant : la délibération du conseil d'administration n°2013-016 du 11 avril 2013 relative à la détermination des composants et de l'amortissement du patrimoine immobilier, est abrogée ;
- évaluation de la valeur du patrimoine selon la méthode comparative (évaluations similaires sur le même secteur en fonction de la valeur de marché) ;
- Maintien des valeurs comptables, au lieu des valeurs estimées par France Domaine, pour les bâtiments pour lesquels l'université a eu la maîtrise d'ouvrage totale ;
- Intégration des valeurs estimées par France Domaine pour les bâtiments pour lesquels l'université n'a pas eu la maîtrise d'ouvrage totale ;
- Intégration des valeurs estimées par France Domaine pour les bâtiments pour lesquels l'UVHC n'avait qu'une maîtrise d'ouvrage partielle ;
- Evaluation séparée des bâtiments sans le foncier et des terrains par commune d'implantation ;
- Sortie comptable des travaux et aménagement pour les bâtiments intégrés comptablement selon les valeurs de France Domaine, ainsi que des financements associés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LES REGLES D'INTEGRATION DE LA VALEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Fait à Valenciennes, le 14 janvier 2015
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 19/11/2015